

MAASTRICHT - BILLET STANDARD ROSENDAAL - BILLET STANDARD AACHEN - BILLET STANDARD

Pour une clientèle occasionnelle

- 1ère classe
- 2ème classe
- trajet simple
- trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

Pour un trajet* en train au départ d' une gare* ou un point d'arrêt* belge à destination de :

- Maastricht, Maastricht Randswyck ou Eijsden via Visé-frontière et vice versa ;
- Roosendaal via Roosendaal-grens et vice versa ;
- Aachen via Aachen-Süd-Grenze et vice versa.

POUR QUI ?

Pour tout public.

OU L'ACHETER ?

Aux automates (sauf à Eijsden), aux guichets belges, via le site internet sncb.be, dans le train (au Tarif à Bord* au départ d'une gare* belge) ou par les vendeurs agréés.

Vous pouvez acheter votre billet maximum 31 jours à l'avance.

SUR QUEL SUPPORTS ?

Papier, PDF, Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

- Votre billet est valable pour le trajet* via le point frontière* concerné, à la date et dans la classe mentionnés sur celui-ci.
- Lors de l'usage d'un billet aller-retour*, le voyage aller doit s'effectuer avant le voyage retour.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif* mais toujours via le point frontière* concerné.
- Si votre gare* de départ ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circulez librement toute la journée à l'intérieur de la zone* sans en sortir.
- Si la gare de destination de votre billet aller-retour est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.

*voir Lexique

Valable à partir du 10.11.2017



- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre le trajet aller-retour sur le réseau* belge.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous) ou Roosendaal, votre billet est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques d'accès. Chaque voyageur présentera son billet au lecteur.

A QUEL PRIX ?

- Billet simple* : vous payez votre billet au Tarif Standard* de la gamme transfrontalière* concernée pour l'itinéraire le plus court en kilomètres entre votre gare de départ et de destination ainsi qu'en fonction de votre classe de voyage.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet* simple sur le réseau* belge, jusqu'au point frontière*.
- Billet aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du billet simple*.
- Le prix du billet de/vers Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden est identique.
- Si vous achetez votre billet à bord du train au départ d'une gare* belge, le prix de votre billet sera majoré du «Supplément Tarif à Bord »*.

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Votre billet complètement inutilisé est remboursé intégralement à un guichet belge :
 - jusqu'à la veille de votre date de voyage lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Votre Billet n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis via internet ou sur restitution d'un bon d'échange ;
 - en cas de vol ou de perte.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, votre billet de 1^e classe (ou billet de surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable. La différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe de votre Billet Standard Maastricht, Roosendaal ou Aachen vous sera remboursé. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet d'une gare belge dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.

COMMENT PASSER DE 2^{EME} EN 1^{ERE} CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un Billet Standard Maastricht, Roosendaal ou Aachen valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur sncb.be ou dans le train au Tarif à Bord au départ d'une gare belge*) un billet supplémentaire « surclassement »*, simple ou aller-retour, pour votre Billet Standard Maastricht, Roosendaal ou Aachen. Le prix du surclassement est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1^e classe et en 2^e classe d'un Billet Standard, Maastricht, Roosendaal ou Aachen, et ceci pour le trajet du Billet Standard Maastricht, Roosendaal ou Aachen 2^e classe que vous avez déjà en possession.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, le Supplément de la Redevance Diabolo* est intégré au prix de votre billet. Lors d'un billet aller-retour*, elle sera comptabilisée deux fois (une fois à l'aller et une fois pour le retour).
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le supplément de la Redevance Diabolo* n'est pas dû.

*voir Lexique

Valable à partir du 10.11.2017



- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous également d'un billet « Redevance Diabolo* ».
- Votre Maastricht/Roosendaal/Aachen Billet Standard n'est pas autorisé dans les trains à grande vitesse.
Exception : Sur le trajet* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, vous pouvez emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON BILLET ?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?

Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge située sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé, en Belgique, sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge sur cet itinéraire et votre nouvelle destination en Belgique. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du « Supplément Tarif à Bord * ».

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre billet en Belgique. Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.